

Communiqué de Presse

L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société Lafarge Ciments SA, réunie extraordinairement le 17 juillet 2012 à 10 heures au siège social à Casablanca, 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de procéder à la distribution d'un dividende exceptionnel fixé à 21,4 dirhams par action, prélevé sur les réserves facultatives disponibles, et payable à compter du 23 août 2012 aux guichets des agences Attijariwafa bank , selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Casablanca, le 17 juillet 2012

Contact presse :

M. Jamal Hyabi

Tel : 0522 52 99 24

Email : jamal.hyabi@lafarge-maroc.lafarge.com